



SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 10/11/2023
Date d'affichage : 10/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ FRELIN Véronique, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BOUDON Matthieu à M. ATTARD Rémy, M. CORBACHO Laurent à Mme DUFOUR Laurence, M. FERNANDEZ Pierre à Mme ALBERT Jeannine, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, M. ROZIE Jean-Michel à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°40/2023 : CONVENTION AVEC LE SYDEEL 66 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS DE LA RUE D'ALGER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) de la Rue d'Alger, dont le programme des travaux a été approuvé par délibération n°33/2023 du 27 septembre 2023.

Le SYDEEL 66, en application de ses statuts, exerce pour le compte de la commune, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, dépose et mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension et lorsqu'ils sont coordonnés, des travaux sur les réseaux d'éclairage public et communications électroniques sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

La charge financière de ces travaux est répartie entre le SYDEEL, ENEDIS et la commune concernée. Une convention d'organisation de co-maîtrise d'ouvrage signée par les deux collectivités permet d'établir le plan de financement estimatif, en fonction des travaux à réaliser.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la Rue d'Alger a été estimé à 116 573.28 € T.T.C. dont 67 168.38 € T.T.C. à la charge de la commune, ce montant pouvant être augmenté en fonction de l'actualisation des prix des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de ladite convention.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SYDEEL 66 une convention pour la réalisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques de la Rue d'Alger telle qu'annexée à la présente délibération,

- **ACCEPTE** le plan de financement estimatif annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 20/11/2023
- Affichage le : 20/11/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr